

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS
AU DROIT DE LA NIÈVRE ORGANISE
ET PARTICIPE À LA JOURNÉE NATIONALE
D'ACCÈS AU DROIT

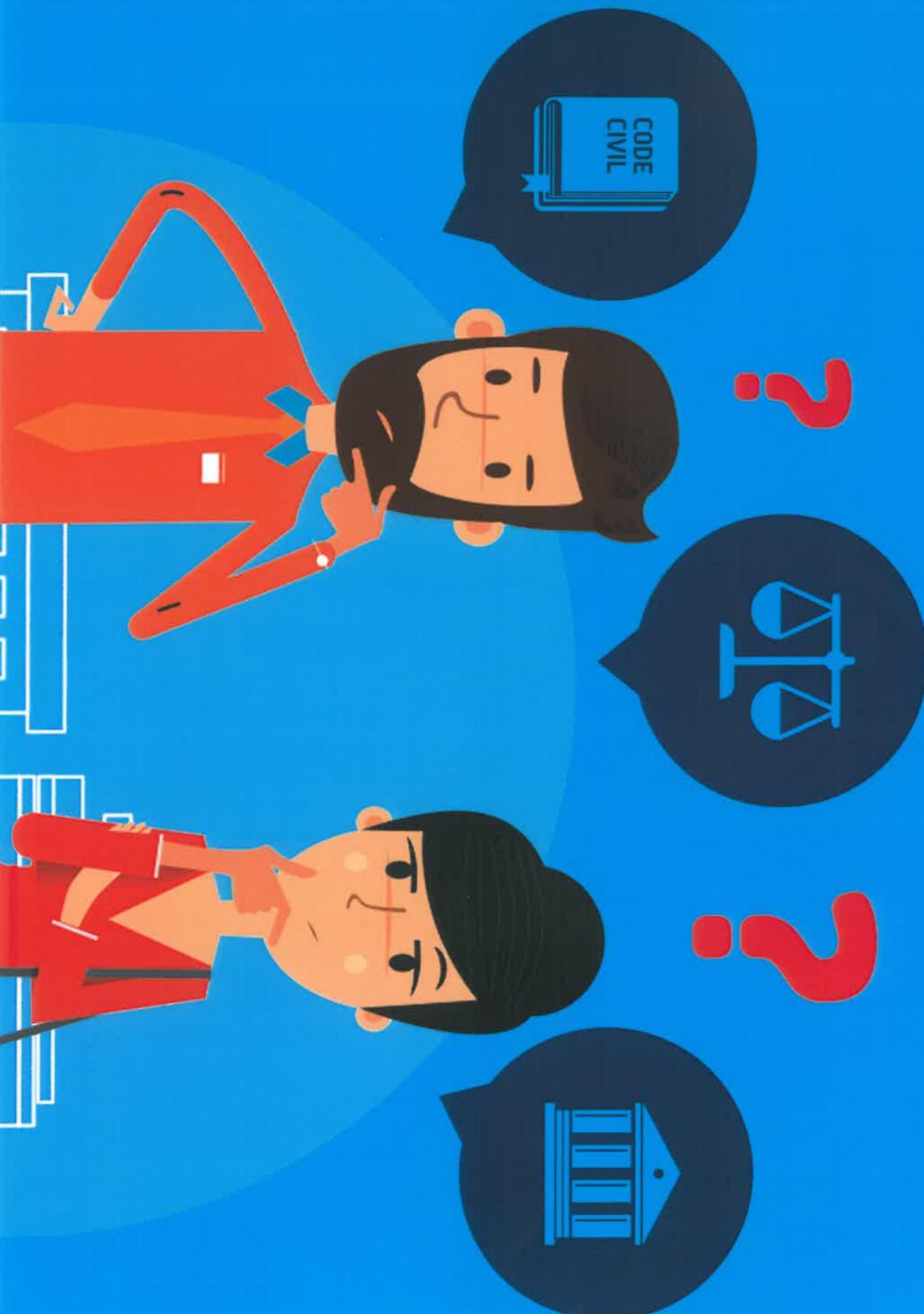
cdad
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT
DE LA NIÈVRE

VENDREDI 24 MAI

DE 14H À 17H

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NEVERS

RENCONTRES AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU CDAD
DANS DIVERS DOMAINES DU DROIT
(CONSOMMATION, LOGEMENT, FAMILLE, AIDE AUX VICTIMES, ETC...)



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS: CDAD DE LA NIÈVRE-TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE- PLACE DU PALAIS-NEVERS: 03 86 93 44 02 / cdad-nievre@justice.fr